

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 207-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.844

Déposée le: 04.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)
Reber (Schangnau, UDC)
Sutter (Langnau i.E., UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Ouvrages efficaces pour une protection contre les crues efficace

Le Conseil-exécutif est chargé d'appliquer les principes suivants pour que les ouvrages de protection des cours d'eau de montagne soient efficaces et solides :

1. Le béton pourra de nouveau être utilisé dans les limites du strict nécessaire pour construire des ouvrages plus durables et plus stables.
2. La stabilisation des cours d'eau, et ainsi la protection des personnes, des infrastructures et des terres agricoles, passera avant les autres intérêts.

Développement :

Le 4 juillet 2012, un violent orage a fait de gros dégâts à Horrenbach-Buchen, Eriz et Steffisbourg à l'est de Thoune. Les dégâts ont été encore plus importants le 24 juillet 2014 à Schangnau, dans le Haut-Emmental. De nombreuses maisons, rues et autres infrastructures ont été détruites ou endommagées. Beaucoup de terres agricoles ont également été touchées par des glissements et des inondations. Les ouvrages de protection ont ensuite été reconstruits au prix

de gros efforts. Les intempéries de juin 2015 ont cependant déjà endommagé certains ouvrages, construits après la crue de la Zulg à Eriz en 2012 et celle de l'Emme à Schangnau en 2014. Et ce alors que ces orages n'ont par ailleurs causé que peu de dommages.

Si les ouvrages de protection des cours d'eau sont peu solides, c'est avant tout parce que de nos jours, on n'utilise presque plus de béton – dans un souci prétendument environnemental. Le béton est pourtant plus solide et empêche efficacement le sapement des rives. La preuve en est que les ouvrages beaucoup plus anciens réalisés en béton remplissent toujours leur fonction. Le béton ne doit pas forcément être apparent. Il est possible de l'intégrer dans des ouvrages en pierres naturelles sans porter atteinte ni à l'esthétique ni à l'écologie et d'obtenir un aussi bon résultat qu'avec des ouvrages en béton apparent.

Une protection contre les crues efficace le long de l'Emme ou de la Zulg n'est pas seulement vitale à proximité immédiate. Dans le cas de la Zulg, les crues menacent aussi les biens et même la vie de milliers de personnes dans la région de Steffisbourg. Ce danger existe chaque été : de mémoire d'homme, les bassins de la Zulg et de l'Emme ont toujours connu de violentes précipitations. C'est pourquoi il est irresponsable de ne pas aménager au mieux les cours d'eau de montagne. Les réparations fréquentes coûtent par ailleurs très cher, des dépenses que l'on pourrait s'épargner si l'on utilisait judicieusement le béton.

Motivation de l'urgence: la menace de fortes précipitations plane sur les Préalpes et les Alpes durant toute la période estivale. Les ouvrages de protection ne suffisent pas à protéger les personnes et les biens. Cette menace considérable et complètement superflue doit être écartée au plus vite.

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie